

Contexte et méthode

Dans le cadre du programme Tiers-Lieux de la Métropole du Grand Paris, la série «Tiers-lieux et collectivités» explore des postulats et des axes qui font tiers-lieux au travers de webinaires et fiches pratiques.

Cette fiche pratique interroge les aspects de mixité et inclusion des publics et comment les interactions sociales font la valeur du lieu. Elle articule ressources théoriques, et expériences de terrain relatées dans le webinaire «Faciliter le lien social et la mixité» du 20 décembre 2023, avec :

- Mathilde Rousselle, du Shakirail, lieu intermédiaire et indépendant membre du Collectif Curry-Vavart. Ce lieu d'urbanisme transitoire est installé depuis 10 ans et très ouvert sur le quartier de La Chapelle dans le 18^e arrondissement de Paris. C'est un lieu de vie du quartier, un lieu de production et diffusion artistique - <https://shakirail.curry-vavart.com>

- Sonia Khiter, directrice des publics du 104, équipement culturel de la ville de Paris. Établissement ouvert sur le quartier avec des activités hybrides et artistiques - www.104.fr

Et le webinaire «Médiation, formation, insertion par l'activité économique... Quels outils pour des tiers-lieux inclusifs?» du 28 février 2024 avec :

- Céline Martineau, ancienne fondatrice et coordinatrice de tiers-lieux et du programme E-fabrik

- Laurent Goutodier, directeur du développement de l'ESS Club et Lauriane Chaise, Chargée de projets ESS du conseil départemental du Val-de-Marne

- Lucile Le Terrier, directrice et Anna-Christina Bazile, chargée de mission du Hub Francil'in, acteur d'intérêt général au service de l'inclusion numérique en Île-de-France <https://www.francilin.fr>

Fiche pratique – Tiers-lieux & collectivités

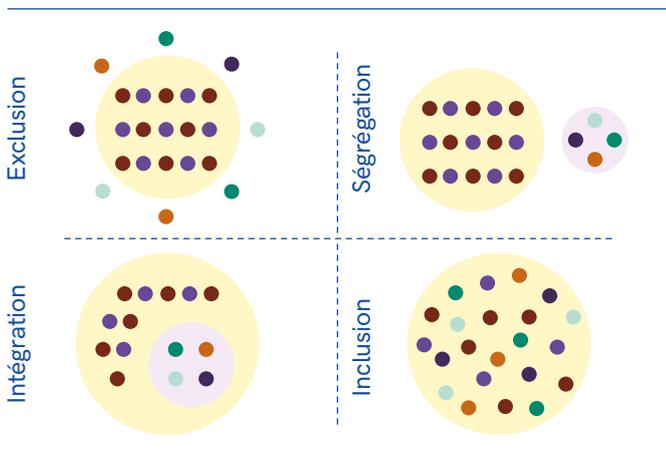
Médiation, formation, insertion par l'activité économique...

Quels outils pour des tiers-lieux inclusifs ?

Accueil, croisement et interactions des publics

Eric Charmes et Raphaëlle Bacqué, dans «Mixité sociale, et après?» ont interrogé la notion de mixité revendiquée par les pouvoirs publics. Souvent considérée comme un remède aux difficultés du vivre ensemble, elle suscite parfois trop d'attente et est régulièrement confondue avec la notion d'inclusion.

Accueillir les publics et développer la mixité nécessite de s'orienter vers des actions et une posture d'inclusion. Voici quelques éléments de définition pour resituer cette notion, à partir de schémas créés par So'lille, association Solidarité lilloise étudiante.



Exclusion

au centre les personnes fréquentent un tiers-lieu non inclusif, autour d'autres personnes qui en sont exclues et n'entrent pas ou ne participent pas aux activités ;

Ségrégation

volonté de la part des personnes qui fréquentent ce tiers-lieu d'exclure une partie des personnes ou de les ségréguer dans un autre endroit ;

Intégration

les personnes qui sont autour sont entrées dans le tiers-lieu mais elles ne sont pas mélangées aux autres et ont des activités et qui leur sont propres, sans qu'il y ait de diversité et d'échanges les uns avec les autres.

Inclusion

toutes les personnes accueillies dans le lieu vont participer aux activités de manière très fluide et pouvoir être mélangées aux autres.

Céline Martineau précise que
« Dans les faits, l'inclusion est beaucoup plus facile à mettre en place en organisant des activités multiples et variées en petits groupes, en gardant le projet d'inclusion. Ces petits îlots communiqueraient entre eux et développeraient des relations (...) il ne faut pas forcément envisager l'inclusion à l'échelle d'un grand groupe où tout le monde est mélangé tout le temps, parce que ce serait assez utopique. »

Fiche pratique – Tiers-lieux & collectivités

Médiation, formation, insertion par l'activité économique...

Quels outils pour des tiers-lieux inclusifs ?

Les tiers-lieux croisent des publics d'origine, de géographie et de conditions socio-économiques parfois très différents. Est-ce suffisant et est-ce que cela crée les interactions sociales, dans une société qui se fracture ?

Ne pas confondre mixité d'usages et mixité sociale

Cette question a été soulevée lors d'une table ronde organisée à l'occasion du festival d'idées PAM Fest, au tiers-lieu Le Sample, à Bagnolet.

Les nombreuses activités proposées dans les tiers-lieux font participer des personnes sur des temps et des modalités qui leur correspondent mais elles ne sont pas forcément vecteur de mixité. « *La mixité des usages semble pouvoir ouvrir à une pluralité de publics, de tous âges, de toutes classes sociales ou origines. Pourtant, les clichés ont la vie dure et un rapide coup d'œil à la salle ne les fera pas mentir. Population jeune, public majoritairement blanc, capital culturel important peut-être.* » Selon Charlotte Montmasson, consultante en urbanisme social, la mixité d'usages peut être aussi « *un seuil symbolique et un code social qui n'est pas partagé par tous-tes, excluant certaines personnes.* »

Sonia Khiter, du 104, établissement culturel aux multiples activités et espaces, précise également que « *pour ne pas se perdre dans toutes les activités, nous avons une gestion des publics précise, avec une vocation artistique émancipatrice dominante et assumée, pour toucher tous les publics.* »

Favoriser la mixité dans un tiers-lieu

À la rencontre des habitant-e-s

Les tiers-lieux accueillent souvent des initiatives associatives, peuvent héberger des cafés associatifs ou des espaces de discussion adossés à des espaces du faire. Les activités sont multiples, diverses et adaptées aux besoins des territoires, parfois aussi pour répondre à un enjeu d'espace de socialisation. Les lieux peuvent aussi accueillir des réunions ou initiatives municipales et s'inscrire dans les dispositifs de démocratie locale. Ce type de programmation, assez courant, n'est toutefois pas suffisant pour créer de la mixité.

Le tiers-lieu a son propre diagnostic de territoire et porte son propre projet. Il peut par exemple faire le choix de proposer des activités ou avoir des formats qui limiteront la gentrification.

Ainsi, le Shakirail, lieu culturel et solidaire situé à la frontière du 18^e et du 19^e arrondissement de Paris, réalise près de 150 heures hors les murs par an, avec une restitution festive une fois par an dans le lieu. Selon sa coordinatrice, Mathilde Rousselle, « *pour contrer l'effet de gentrification, les artistes vont vers les habitants avec beaucoup d'actions en pied d'immeuble, avec les équipements de développement local de la ville et les bailleurs sociaux.* »

Nombre de tiers-lieux sont qualifiés, de manière caricaturale et imagée, de « repère à Bobos ». Dépasser ce cliché demande une posture d'accueil le plus inconditionnel possible, tout en leur donnant une place pour qu'ils et elles s'impliquent davantage ; en acceptant que cela prenne du temps.

Laurent Goutodier, cofondateur de plusieurs tiers-lieux en pieds d'immeubles dans des quartiers politiques de la ville, apporte un exemple du Club ESS. « *On donne aux seniors la possibilité de se retrouver dans nos espaces à travers une programmation adaptée mais c'est surtout un prétexte pour qu'ensuite ces personnes puissent devenir actrices du lieu. (...) On développe des clubs seniors et des clubs habitant.e.s qui vont permettre et garantir un fonctionnement autonome de ces habitant.e.s au sein du lieu et de favoriser ce faire ensemble avec les autres acteurs.* »

Le tiers-lieu comme une complémentarité dans le territoire

L'accueil d'initiatives associatives et municipales ne doit pas se faire au détriment de structures ou d'activités existantes. Un tiers-lieu doit veiller à ne pas entrer en concurrence mais en complémentarité avec les autres partenaires.

Mathilde Rousselle explique qu'« *il faut aussi reconnaître l'action sociale des tiers-lieux mais sans enlever aux centres sociaux, parce que c'est un peu ce qu'on voit de plus en plus, notamment avec la politique des tiers-lieux mise en place depuis quelques années. (...) Même si les lieux viennent jouer un vrai rôle et viennent souvent remplacer un manque d'équipement ou de financement, il faut penser cela comme des actions complémentaires sur un territoire pour des besoins divers.* »

Pour Laurent Goutodier, « *créer du lien c'est également créer de la confiance* ». Mais accompagner les publics à rentrer dans les tiers-lieux est un vrai défi, tout autant que celui de les faire rester ou revenir. Cela passe par un aménagement accueillant et confortable, mais aussi et surtout par des ressources sur le long-terme pour identifier et diminuer les freins et tisser des partenariats avec d'autres acteurs locaux pour amener d'autres publics.

Fiche pratique – Tiers-lieux & collectivités

Médiation, formation, insertion par l'activité économique...

Quels outils pour des tiers-lieux inclusifs ?

Prendre le temps et accepter de se tromper

Chaque lieu analyse son environnement et identifie, selon cette vision, des besoins. Les actions mises en place pour y répondre ne rencontrent pas toujours leur public même si elles demandent un investissement, bénévole et/ou monétaire. Les tiers-lieux créent leurs propres espaces démocratiques et d'innovation sociale, qui reposent sur l'expérimentation et la perspective d'ouvrir un champ des possibles. Ce qui peut-être considéré comme un échec permet d'ajuster, de réfléchir et de tenter à nouveau.

Sarah Lambert, chargée de mission insertion numérique à Créteil qui travaille à la création d'un fablab municipal, le perçoit comme « *une possibilité de matérialiser des projets, de passer en mode prototypage, de tester des solutions concrètes de proximité et possiblement de les faire passer en conseil municipal avec le soutien de la démocratie locale, avec des aspects de participation citoyenne.* ». Au Shakirail, « *on fait une recherche-action, parce qu'on sait qu'il est difficile de mettre en place une gouvernance complètement ouverte et qu'on n'a pas envie de faire n'importe quoi. D'où l'importance pour nous d'être accompagnés par une anthropologue et une socio-urbaniste qui vont aussi nous aider à mettre en place de la participation.* »

Le temps long est aussi élément crucial car les tiers-lieux sont très peu soutenus par les pouvoirs publics sur la durée. « *La difficulté est qu'il n'y a pas aujourd'hui forcément d'aide au fonctionnement. On est beaucoup dans l'aide au projet qui nous force à imaginer de nouvelles choses, ce qui peut être très bien mais n'est pas forcément compatible avec une pérennisation de l'action et justement avec le lien qui doit être créé avec les habitants. Si on est obligé de toujours proposer quelque chose de nouveau, parfois on va plus vite que la réalité du terrain.* »

selon Mathilde Rousselle.

« *La mesure d'impact social apporte un autre éclairage aux évaluations orientées souvent sur les aspects budgétaires.* ». Cette mesure, qui ne repose pas uniquement sur des chiffres, aide à observer les effets des enchaînements de relations entre des actions, des personnes et leur environnement. Cette démarche demande de l'investissement et permet d'évaluer plus finement les impacts et les effets d'une action ou d'un dispositif. Commune mesure a développé pour les tiers-lieux une plateforme d'auto-diagnostic. D'autres démarches, plus systématiques, existent notamment dans la prise en compte des droits culturels (voir p. 4).

Animation et accompagnement

La création de parcours d'accompagnement en vue d'une participation active

Laurent Goutodier affirme qu'il est « *important de développer une écoute active, une compréhension, d'accompagner depuis l'extérieur à faire rentrer ces personnes et ensuite les accompagner une fois qu'elles sont rentrées à devenir acteurs du lieu et à trouver leur espace, leur place et leur rôle. (...) Le tiers-lieu fonctionne comme un corps, avec des connexions humaines qui évoluent systématiquement. Plus on a d'interactions, plus le lieu évolue et plus il y a une richesse dans le fonctionnement du lieu. Mais c'est difficile d'écrire ce qu'il va se passer. C'est pour ça qu'il est très important d'accompagner ces interactions, de faire vivre cet espace avec les personnes qui le constituent, les communautés qui y travaillent au quotidien.* »

Le fonctionnement et la mixité du tiers-lieu dépendent de son animation et sa programmation qui ne peuvent être assumées par des bénévoles à moyen terme.

Ces tâches, qui sont les leviers d'inclusion et de mixité, ne sont souvent plus ou pas financées alors même qu'elles concourent directement à l'intérêt général. Les subventions en fonctionnement ont drastiquement diminué pour laisser place aux appels à projets, à durée limitée et qui ne financent qu'une partie de l'activité. L'enjeu de mixité sociale réside ainsi également dans le recrutement de personnes dédiées à la médiation au sein du tiers-lieu ; recrutements pour lesquels une aide financière ou en compétence de la puissance publique semble incontournable.

La Métropole du Grand Paris, dans sa stratégie d'inclusion numérique, a identifié l'accompagnement comme une composante majeure du programme « **Numérique pour tous** », en complément du matériel informatique ou du local. Ce programme, en partenariat avec le Hub Francil'In, permet en première intention d'accompagner les collectivités dans des parcours locaux de détection et d'orientation des publics en situation de fragilité numérique, puis de financer la formation des prescripteurs et des structures numériques, avant de co-financer les structures. Outre l'accompagnement financier des actions de médiation numérique (dans la continuité du Pass Numérique), cela permet donc également le renforcement des structures qui déploient cette médiation numérique et une meilleure mise en lien entre elles, par le biais d'un engagement nécessaire (et vertueux) des collectivités.

Aller plus loin dans l'accompagnement

Le Club ESS et le conseil départemental du Val-de-Marne vont au-delà de l'insertion pour travailler l'inclusion des personnes grâce au dispositif « Université du lien » qu'ils ont créé et soutenu. Un parcours d'insertion professionnelle au sein des tiers-lieux de leur réseau formera à la médiation, l'accueil et

Fiche pratique – Tiers-lieux & collectivités

Médiation, formation, insertion par l'activité économique...

Quels outils pour des tiers-lieux inclusifs ?

au service des personnes éloignées de l'emploi. Pour Laurent Goutodier, « *on accompagne des publics plutôt éloignés de l'emploi à comprendre le fonctionnement des tiers-lieux pour aller vers les habitant.e.s, aller vers les acteurs économiques locaux, vers les acteurs associatifs et les inviter à découvrir nos lieux et à venir participer au fonctionnement de ces lieux. (...) C'est ce qu'on appelle nous des connecteurs de tiers-lieux pour se faire connaître et accompagner toutes les personnes qui vont pouvoir se rendre dans ces espaces et devenir acteurs du lieu.* »

Ce parcours participe non seulement à la vie économique du quartier mais aussi à l'inclusion des bénéficiaires. Il les aide à reprendre confiance en eux, à retrouver leur place dans la société et à s'insérer dans le tissu social du quartier. « *La communication notamment auprès des publics invisibles est toujours compliquée. Le bouche à oreille est fondamental. On est dans les quartiers sur des réalités d'oralité et de défi de langues. Permettre de porter le message par le biais de connecteurs que seront les personnes formées est pour nous est un enjeu majeur.* »

Penser aussi l'après

« *Quand on pense à l'inclusion, il faut penser à l'étape d'après, c'est-à-dire l'autonomisation des publics. L'idée, c'est dans un premier temps, de les inclure, mais après c'est de leur donner une fonction d'acteurs, de citoyens pour qu'ils puissent avoir un rôle de contributeur. (...) C'est très important de leur donner confiance pour qu'ils passent à la seconde étape, de leur donner les outils pour qu'ils [puissent] participer pleinement au développement local, à la vitalité du territoire.* » Karim Tabouri (Chargé de mission promotion et innovation des politiques sociales, ville de Bondy)

Les droits culturels, clés de compréhension à cette participation de toutes et tous

Les droits culturels visent à protéger la diversité culturelle en permettant à chacun d'accéder, de participer et de contribuer aux références culturelles de son choix. Cela afin de garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle.

La culture est entendue au sens large et n'est pas exclusive au champ artistique.

Elle est définie comme « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'elle donne à son existence et à son développement ».

La diversité culturelle prend forme à travers le caractère original et pluriel des identités des groupes et des individus.

Elle se construit dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. La diversité culturelle, terreau de l'échange, de l'innovation et de la création, est « *pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* ». « *Elle constitue le patrimoine commun de l'humanité* » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de novembre 2001 - article 1). Aussi, défendre les droits culturels, c'est défendre la diversité culturelle dans la mesure où ces droits reconnaissent à chacun une créativité et une expression propres, des traditions et des pratiques spécifiques, qui contribuent à « *une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous* » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle - article 3).

En France, les droits culturels sont inscrits dans l'article 103 de la loi NOTRe :

« *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ».

Faire vivre et défendre cette notion de droits culturels dans les politiques publiques nécessite une démarche qui passe par des phases d'observation et de réajustement. La démarche Paideia, adaptée aux collectivités est un guide dans ces réflexions et propose des outils, par exemple d'auto-évaluation.

Ressources / Pour aller plus loin

- @ Eric Charme et Raphaëlle Bacqué (sous la dir.) « Mixité sociale et après ? », 2016
- @ Arnaud Idelon, « Tiers-lieux : le mélange des genres entraîne-t-il vraiment le mélange des gens ? », article du 2 novembre 2023 dans Piochemag.
- @ Marie-Catherine Henry (Cose commune) et Luc de Larminat (Opale), « La réciprocité, une dimension structurante pour les modèles socio-économiques des associations artistiques et culturelles », 2023
- Site de Makherspace, association féministe née d'un constat : les milieux du faire ensemble ne sont pas différents du reste de la société et ne sont pas épargnés par le sexisme, les violences sexistes et sexuelles.

- @ « Les Tiers-Lieux solidaires, une innovation au service du lien social » : en collaboration avec la Coopérative des tiers-lieux, présente l'expérience d'Habitat et Humanisme dans de nouveaux lieux pour recréer des liens sociaux et développer le pouvoir d'agir des personnes en difficulté
- @ Commune Mesure, plateforme de mesure d'impact
- @ Programme Numérique pour tous de la Métropole du Grand Paris

Les droits culturels

- @ Réjane Sourisseau et Cécile Offroy, « Démocratisation, démocratie et droits culturels, Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains », Rapport d'étude, juin 2019
- @ Cécile Offroy, « Les droits culturels en tiers-lieux ? Un horizon éthique pour les tiers-lieux », article publié sur l'Observatoire des tiers-lieux, janvier 2023.
- @ Pour une nouvelle culture de l'action publique (démarche Paideia)